

DATE DE CONVOCATION 26 FÉVRIER 2015

DATE D'AFFICHAGE 26 FÉVRIER 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze

Le cinq mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.
Mme MERLE. M. FUMOUX. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.
Mme FERREIRA.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 23

PRESENTS:

VOTANTS:

19 23 Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. BOUCHET. M. HUSSON. M. VALERO. M. BOUTONNAT.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil que par courrier du 22 janvier 2015, le député Gérard CHARASSE l'a informé de l'inscription au budget du Ministère de l'Intérieur du financement à titre exceptionnel et non reconductible, pour la commune de Lapalisse, d'une opération intitulée "Aménagement de bourg", pour un montant de 9 000 €.

Il propose d'affecter cette subvention aux travaux d'aménagement de la rue du commerce, de la rue de la fraternité et du boulevrad de l'Hôtel-de-Ville et d'approuver le nouveau plan de financement de cette opération qui s'établit ainsi :

<u>Dépenses</u> = 337 975 € HT

<u>OBJET</u>:

Aménagement de la rue du Commerce, de la rue de la Fraternité et du boulevard de l'Hôtel de Ville - Subvention exceptionnelle -

Recettes:

- Contrat Communal d'aménagement de bourg = 101 392,50 €
- Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur = 9 000 €
- Autofinancement = 227 582,50 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement de la rue du commerce, de la rue de la fraternité et du boulevard de l'Hôtel-de-Ville qui s'établit ainsi :

Dépenses = 337 975 € HT

Recettes:

- Contrat Communal d'aménagement de bourg = 101 392,50 €
- Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur = 9 000 €
- Autofinancement = 227 582,50 €.

- de solliciter le versement de la subvention exceptionnelle de 9 000 € allouée au titre de la réserve parlementaire.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

Publié ou Notifié

le:

Accusé de réception de la télétransmission

le:

Le Maire,